

Rapport d'activité 2016 de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

Le rapport d'activité de la Caisse nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés pour l'année 2016 est disponible sur le site ameli.fr.

Il recense toutes les informations utiles et actualisées sur les résultats et l'organisation de la Cnamts et le réseau de l'Assurance Maladie pour 2016 et propose une synthèse des chiffres clés et événements marquants de l'année.

Simplification des démarches, nouveaux services, nouvelles mesures conventionnelles..., le rapport d'activité de la Cnamts présente une revue des grands projets, des évolutions et des expérimentations qui ont marqué l'activité de l'Assurance Maladie en 2016 pour répondre aux objectifs fixés en termes d'amélioration de l'accès aux droits et aux soins, d'accompagnement des assurés, de service aux publics et de régulation des dépenses.

Découvrez le rapport d'activité 2016 de la Cnamts sur ameli.fr

https://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_RA_2016.PDF

A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés (Cnamts) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale qui permet à chaque assuré de se faire soigner selon ses besoins, quel que soit son âge ou son niveau de ressources.

L'Assurance Maladie concourt, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Ondam fixé pour l'année 2017 à 190,7 milliards d'euros. Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année près de 60 millions d'assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

Pour conduire ses missions, l'Assurance Maladie s'appuie essentiellement sur 101 Caisses primaires d'Assurance Maladie (Cpam) en France métropolitaine, 4 Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les départements d'outre-mer, 1 Caisse commune de sécurité sociale (CCSS), et les 20 Directions régionales du Service médical (DRSM). Enfin, les 16 Carsat (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail) ont des missions bien spécifiques en matière de retraite*, de tarification et de prévention des risques professionnels et d'action sociale.

**A l'exception de la Cramif Île-de France, qui ne gère pas les pensions de retraite, ces champs relevant de la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse.*

Contact presse

presse@cnamts.fr

Lucie Hacquin - 01 72 60 17 64

Céline Robert-Tissot – 01 72 60 13 37



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)